

**DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal
du 28 avril 2026**

Délibération N° : 20260428-07

OBJET : Adhésion au CAUE des Hautes-Alpes - 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Charles LACROIX, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 21/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13

Dominique ALLAIS – Carine AUDIER-MERLE – Florian BOURCIER – Florent BUES – Sarah BUES – J-Sébastien BURSTERT – Cédric HUBERT – Charles LACROIX – Stéphane LAPUJOLADE – Elisabeth LAURENS – Corinne LUCCHESI – Elise MAROILLEY – Elise VINET
POUVOIRS : 0

NOMBRE DE VOTANTS : 13

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphane LAPUJOLADE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les cotisations, adhésions et concours divers attribués au titre de l'année 2026 ont été votés par délibération n° 20260309-01 du 9 mars 2026.

Il propose que la Commune adhère également au CAUE 05, le montant annuel de la cotisation s'élève à 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 13 voix POUR,

DECIDE d'adhérer au CAUE 05 au titre de l'année 2026 pour un montant de 100 € :

DIT que les crédits correspondants seront inscrits dans le cadre de la fongibilité des crédits au chapitre 011, article 6281 du budget principal 2026

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Charles LACROIX



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.